

Première année d'accès aux filières de Santé - Médecine - Maïeutique - Odontologie - Pharmacie - et Kiné



Diplôme
Diplôme d'Etat
en santé



**Domaine(s)
d'étude**
Maïeutique,
Médecine,
Métiers de la
rééducation,
Métiers du soin,
Odontologie,
Pharmacie,
Génie pharma



Établissements
Université
Toulouse III
- Université
de Toulouse
Nouvelle

Présentation

Organisation de la première année d'accès aux filières **médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kiné (MMOP-K)**

Deux voies possibles :

-  Parcours d'accès spécifique à la santé (PASS)
-  Licence accès santé (L. AS) avec l'option santé

Rentrée 2025



Et après...

Poursuite d'études

Accès en 2

Le nombre de places en 2e année ( **numerus apertus**) pour les différentes filières MMOP-K est fixé par les universités en fonction de leur capacité de formation et des besoins définis par les agences régionales de santé (ARS).

L'accès en MMOP reste sélectif. Tout étudiant peut présenter sa candidature pour **au moins 2 des formations** parmi MMOP. Il dispose de **2 chances** d'accéder en MMOP, mais il n'existe **pas de redoublement en PASS**.

Vous êtes en PASS

Vous devez obligatoirement obtenir les **60 ECTS du PASS en session 1** et figurer sur les listes de classement établies par le jury à l'issue des épreuves du 1er groupe (accès MMOP-K), et ce dans la limite des capacités de formation.

Pour plus d'informations sur les modalités de classement : voir le  **Règlement des études**.

Vous êtes en L. AS

Que ce soit la 1re fois ou lors de la 2e chance, il faut avoir validé, **dans l'année universitaire de sa candidature, au moins 60 ECTS * et 30 ECTS minimum au semestre d'automne en session 1 et avoir l'option santé validée ou son équivalence (étudiants issus de PASS).**

* Sauf dans le cadre d'un  **Régime spécial d'études - RSE**.

Pour plus d'informations sur les modalités de classement : voir le [📄 Règlement des études](#)).

La deuxième chance ne peut se tenter qu'à l'issue de la licence 2 ou de la licence 3. Pour cela, il faut avoir validé les **ECTS de l'option santé et 60 ECTS ou 120 ECTS supplémentaires** dans la continuité de la licence, dont **30 ECTS minimum validés au semestre d'automne dans l'année universitaire de la seconde candidature**. Il faut valider la L2 ou la L3 en première session. Seuls les résultats du 1er semestre de l'année en cours (L2 ou L3) sont pris en compte pour l'interclassement.

> **Les étudiants du PASS** ayant validé 60 ECTS mais n'ayant pas satisfait aux conditions d'accès aux filières MMOP pourront rejoindre la 2e année de licence correspondant à leur choix d'option pour tenter leur seconde chance. Ils peuvent éventuellement candidater dans une autre mention de licence (proposant un accès santé en 1re année) lors de laquelle ils pourront tenter leur seconde chance. Le PASS ne se redouble pas.

> **Les étudiants des L. AS** ayant validé les 60 ECTS de la licence + 10 ECTS de l'option santé et ayant candidaté (1re chance) sans succès aux filières MMOP poursuivront en 2e année de licence sans l'option santé.

Poursuivre ses études ou se réorienter ?

Que vous soyez en PASS ou en L.AS, Il est indispensable **d'anticiper les démarches pour votre poursuite d'étude ou votre réorientation.**

Sans attendre vos résultats et les possibilités de poursuite d'études qui en découleront, **il est fortement recommandé de faire des vœux de précaution** via [📄 Parcoursup](#) (pour une 1re année post-bac) et de vous renseigner sur les démarches à effectuer, en fonction de votre situation et de votre projet.

Les étudiants n'ayant pas obtenu 60 ECTS à l'issue de la 1re année :

> **voie PASS** : les étudiants ne pourront pas redoubler et devront obligatoirement se réorienter via [📄 Parcoursup](#) ;

> **voie L. AS** : les étudiants pourront soit redoubler dans la mention de licence initialement choisie (sans l'option santé) soit se réorienter vers une autre 1re année via [📄 Parcoursup](#), mais pas en L. AS 1.

Voir toutes les modalités détaillées :

[📄 Brochure S'orienter après une 1re année des études de santé](#)

[📄 Me réorienter](#)

Infos pratiques

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

[📄 https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/premiere-annee-acces-aux-filieres-de-sante-medecine-maieutique-odontologie-pharmacie-et-kine](https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/premiere-annee-acces-aux-filieres-de-sante-medecine-maieutique-odontologie-pharmacie-et-kine)